

double

No 257

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
PUBLICATION MENSUELLE

Le Chômage de la Jeunesse

Mémoire du Comité d'Entente
des Grandes Associations
Internationales

Lettre d'adhésion des Associations catholiques

Prix: 15 sous

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
MONTRÉAL

Direction:
SECRETARIAT DE L'É. S. P.
1961, RUE RACHEL EST

Administration:
L'ACTION PAROISSIALE
4260, RUE DE BORDEAUX

1935

TOUS DROITS RÉSERVÉS



PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.)

(Abonnement: \$1.50 par an)

1A. L'Ecole Sociale Populaire	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
*1. L'Organisation ouvrière catholique en Hollande	R. P. LEROY, S. J.
2. L'Organisation ouvrière dans la province de Québec (2 ^e édition 1913)	Arthur SAINT-PIERRE
*3. De l'Education du sens social	R. P. LEROY, S. J.
*4. Comment protéger notre jeunesse: les patronages	R. P. PICHÉ, P. S. V.
*5. La Fédération Saint-Jean-Baptiste	Mme Marie GÉRIN-LAJOIE
*6. « Le Foyer » et ses aures	Abbé Henri GAUTHIER, P. S. S.
*7. La Caisse populaire — I	Alphonse DESJARDINS
*8. La Lutte anticoolique dans la province de Québec, depuis 1906	R. P. HUGOLIN, O. F. M.
*9. Le Logement de la famille ouvrière — I	Abbé GOUIN, P. S. S.
*10-11. Le Logement de la famille ouvrière — II	Abbé GOUIN, P. S. S.
*12. La Caisse populaire — II	Alphonse DESJARDINS
*13. Le Mouvement mutualiste dans Québec	J.-B. SAINT-ARNAUD
*14. Le Cercle ouvrier	R. P. L. HUDON, S. J.
15. L'Encyclique « <i>Rerum novarum</i> »	S. S. LÉON XIII
*16. Les Œuvres nécessaires	R. P. VALENTIN-BRETON, O. F. M.
*17. L'Eglise et les associations ouvrières	Henri BEAUVAIS
18-19. Contre l'alcool	Dr Joseph GAUVREAU
20-21. Un catholique social: Frédéric Ozanam	Abbé GOUIN, P. S. S.
*22. L'Organisation professionnelle	Arthur SAINT-PIERRE
*23. Réformes scolaires	V.-E. BEAUPRÉ
24. Le Clergé et les études sociales	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
*25. Le Travail chrétien	Abbé Paul MAYRAND, D. TH.
*26. La Lettre sur le « Sillon »	S. S. PIE X
*27-28. La Cour Juvenile	Abbé GOUIN, P. S. S.
*29. La Goutte de lait	Dr Joseph GAUVREAU
*30. La Fédération américaine du Travail	Arthur SAINT-PIERRE
30. L'Utopie socialiste — I	XXX
31. Le Val des Bois	DOMBRAY-SCHMITT
*32. Conseils aux ouvriers canadiens	Chanoine DESGRANGES
33. Les Ecoles maternelles	R. P. DALY, C. SS. R.
*34-35. L'Eglise et le progrès social	Chanoine DESGRANGES
36-37. Le Devoir social	Arthur SAINT-PIERRE
38. L'Utopie socialiste — II	Arthur SAINT-PIERRE
39. Les Syndicats ouvriers chrétiens de Belgique	R. P. GUILLOT, C. SS. R.
40. Les Syndicats socialistes et neutres	R. P. TRUDEAU, O. P.
*41. L'Eglise et l'organisation ouvrière	Abbé Edmour HÉBERT
*42-43. Le Comte Albert de Mun	Arthur SAINT-PIERRE
44-45. Le Socialisme	Abbé Edmour HÉBERT
46. A propos d'immunités	R. P. GONTHIER, O. P.
*47. La Formation d'apôtres sociaux par l'A.C.J.C.	R. P. S. BELLAVANCE, S. J.
48-49. Leçons pratiques d'action sociale catholique	R. P. RUTTEN, O. P.
*50. La Désertion des campagnes	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
51. Les Avantages de l'agriculture	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
*52. Les Cercles d'études féminins	Marie-J. GÉRIN-LAJOIE
53-54. Le Règne social du Sacré Cœur	Abbé GOUIN, P. S. S.
55. Le Comptoir coopératif	Anatole VANIER
*56-57. L'Œuvre de vacances des grèves	Abbé GOUIN, P. S. S.
*58. Le Jardin scolaire et l'Agriculture à l'école	Jean-Charles MAGNAN, B. S. A.
59. Le Clergé et les œuvres sociales	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
60. L'Esprit chrétien dans la famille et la société	R. P. Marcel MARTINEAU, S. J.
*61. Projet de colonisation	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
62-63-64. Vers les terres neuves	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
*65. La Question sociale et nos devoirs — I	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
66. La Question sociale et nos devoirs — II	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
*67-68. La Question sociale et nos devoirs — III	R. P. ARCHAMBAULT, S. J.
*69-70. Hygiène et logement	Dr J.-A. BAUDOIN
*71-72-73. Albert de Mun et le devoir social	Abbé GOUIN, P. S. S.
75. Albert de Mun et l'organisation ouvrière	Abbé GOUIN, P. S. S.
Nos errements agricoles	R. P. Edgar COLCLOUGH, S. J.
*78. Albert de Mun et la législation sociale	Abbé GOUIN, P. S. S.
*80. Microbiologie et maladies contagieuses	Dr J.-A. BAUDOIN
*82. L'Instruction obligatoire n'est pas nécessaire	R. P. Hermas LALANDE, S. J.
L'Organisation ouvrière	Abbé Edmour HÉBERT
Autour de l'Encyclique « <i>Rerum novarum</i> »	E. S. P.
L'Aide aux colons	Eug. L'HEUREUX
Le Problème social et sa solution	Abbé Edmour HÉBERT
Les Semaines sociales	E. S. P.

Lettre des Associations catholiques

La question du Chômage des jeunes gens a été posée à la XIX^e session de la Conférence internationale du Travail (Genève, 1935). Celle-ci est appelée à voter un Projet de Recommandation auquel les Associations internationales qui ont formé entre elles un Comité d'Entente ont donné leur adhésion d'ensemble, tout en présentant à la Conférence leurs observations et leurs suggestions.

Sur l'initiative de la Commission du Chômage de la Jeunesse de l'Union Catholique d'Études Internationales, les Associations catholiques nationales et internationales dont on trouvera plus loin la liste ont, de leur côté, tout en adhérant au Mémoire du Comité d'Entente, envoyé la lettre suivante à Monsieur le Président de la XIX^e session de la Conférence Internationale du Travail.

Paris, le 27 mai 1935

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les Associations catholiques soussignées, qui, pour le plus grand nombre, ne sont point représentées au Comité d'Entente des Grandes Associations Internationales, et dont quelques-unes, même, n'ont qu'un caractère national, ont l'honneur de vous faire savoir qu'elles souscrivent, elles aussi, à l'ensemble des observations contenues dans le *Mémoire sur le Chômage de la Jeunesse* que ce Comité a adressé à la XIX^e session de la Conférence Internationale du Travail.

Les idées dont s'inspirent ces observations sont également les leurs. Elles estiment que le désordre économique actuel n'est pas le fruit d'une crise passagère, mais le signe d'une évolution profonde;

Que les progrès techniques aujourd'hui réalisés, comme ceux qui le seront dans l'avenir, doivent permettre le développement de la valeur humaine totale du travailleur, en vue de lui faire acquérir une claire conscience de ses devoirs familiaux, civiques et sociaux;

Que toute politique d'aide aux jeunes chômeurs doit être une politique d'éducation;

Que tout ce qui, dans les mesures que l'on prendra, contribuera à vivifier l'esprit familial doit être encouragé;

Que la tâche qui s'impose, enfin, aux pouvoirs publics, ne pourra être menée à bonne fin qu'avec le concours de tous, notamment avec celui des Associations professionnelles et des Organisations d'éducation ou d'assistance.

Il est nécessaire aussi, — comme le note d'ailleurs, succinctement, le Mémoire du Comité d'Entente, — que dans tous les moyens que l'on emploiera pour venir en aide aux jeunes chômeurs, soit prévu un recours aussi large que possible aux forces morales et spirituelles et, singulièrement, aux influences religieuses.

Comme chrétiens, nous nous réjouissons de constater que les progrès de la technique permettent à l'homme de consacrer moins de temps au labeur manuel. L'enfance et la jeunesse pourront être ainsi mieux préparées aux autres tâches qui les attendent. Mais ce serait à notre avis commettre une grave erreur, grosse de funestes conséquences, que de ne pas leur offrir, à un moment de la vie où elles seront les plus bienfaitantes, toutes les lumières et toutes les ressources que peuvent leur apporter la morale et la religion.

On nous objectera sans doute qu'il n'appartient pas à la Conférence Internationale du Travail d'aborder cet aspect, pourtant capital, du problème du Chômage de la Jeunesse. C'est justement pour cette raison que nous avons voulu en saisir, par cette démarche, Messieurs les Membres des Délégations, en vue de les rendre attentifs

au devoir qui leur incombe de favoriser, le plus possible, dans leurs pays respectifs, non seulement le pur et simple exercice de la liberté de conscience, mais encore les initiatives publiques ou privées qui, dans la formation scolaire et post-scolaire, dans l'utilisation des loisirs, dans l'organisation des centres spéciaux d'emploi, feront appel aux forces morales et religieuses, afin que soit rendue encore plus efficace l'action ainsi exercée.

Pour les mêmes raisons aussi, nous estimons nécessaire que ceux qui seront chargés de donner leur concours à toutes ces entreprises soient des personnes ayant fait la preuve de leur haute valeur morale, de leur compétence pédagogique, de leur désintéressement absolu, de leur compréhension des besoins d'esprit et de cœur de la jeunesse à laquelle elles auront à s'adresser.

Pour nous, qui ne concevons pas la valeur humaine sans son couronnement spirituel, ni l'amélioration des conditions de la vie sans leur pénétration par l'esprit chrétien; pour nous, qui considérons le travail comme l'une des formes de la collaboration de l'homme avec Dieu, par laquelle s'épanouissent et s'enrichissent toutes ses facultés, dans l'effort qu'il accomplit pour discipliner à son service et pour le bien de ses frères, les forces de la nature; pour nous qui voyons dans cette victoire l'une des sources de sa grandeur et qui savons que sa tâche s'étend plus loin que le gain de son pain quotidien, nous estimons que nous ne saurions assez insister sur ces données fondamentales du problème qui occupe la Conférence du Travail.

Il y a quelques années, en 1927, le sous-comité d'experts de la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle fut appelé à élaborer, à l'usage des gouvernements, une série de recommandations destinées à leur suggérer les moyens de faire connaître à la jeunesse la Société des Nations et de développer en elle l'esprit de coopération internationale. Ces recommandations furent

accompagnées, dans la brochure où elles furent publiées, d'un « Commentaire du Rapporteur », qui n'était autre que M. Jules Destrée (Belgique).

L'un des chapitres de ce Commentaire est intitulé: « Nécessité d'une concordance entre l'enseignement de l'école et les enseignements familiaux et religieux ». Après quoi, M. Destrée s'exprimait ainsi:

« Il convient de rechercher, dans la mesure du possible, la concordance des notions acquises à l'école avec celles que l'enfant reçoit de son milieu familial ou religieux. Les impressions que l'enfant subit dans l'entourage constant de ses parents ou dans les solennités où le conduit la foi à laquelle il appartient, sont tellement vives et tellement profondes que ce serait faire œuvre presque vaine que de se borner à tout attendre de la formation scolaire. »

C'est aussi notre conviction, lorsqu'il s'agit du chômage de la jeunesse et des remèdes à lui apporter, comme des transformations sociales à préparer. Ce serait « faire œuvre presque vaine » que de « tout attendre » des divers moyens préconisés dans les Recommandations que se propose d'adopter la Conférence, si on ne leur apportait pas l'élément moral et spirituel qui les vivifiera et leur donnera leur efficacité.

En faisant les remarques citées plus haut, M. Destrée ajoutait encore que le sous-comité d'experts se rendait compte « de la quasi impossibilité » dans laquelle il se trouvait de proposer des recommandations aux gouvernements et aux Associations, en ces domaines délicats, mais qu'il n'avait pas cru pouvoir « négliger cet aspect du problème ».

C'est pour qu'elle ne le néglige pas non plus que nous demandons à la Conférence qu'elle mette en valeur, dans le document qui va sortir de ses délibérations, — en même temps que le principe de la liberté de conscience, dans les

institutions créées en faveur des jeunes chômeurs, — le rôle de premier ordre qui appartient, dans les mesures préconisées, aux forces morales et religieuses, auxquelles il importe de faire, aussi large que possible, la place à laquelle elles ont droit.

Les Associations catholiques, nationales ou internationales, signataires de cette lettre, sont prêtes à collaborer avec les gouvernements, pour remédier aux maux qu'entraîne le chômage de la jeunesse.

Elles demandent à la Conférence de voter, dès cette année, le projet qui lui est soumis, en tenant compte des observations qui lui sont présentées et dans le Mémoire du Comité d'Entente et dans cette lettre.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Associations Internationales

Union Catholique d'Études Internationales. Fribourg, Suisse.

Union Internationale Catholique de Service Social. Bruxelles.

Union Internationale des Ligues Féminines Catholiques. Utrecht.

Association Catholique Internationale des Œuvres de la Protection de la Jeune Fille. Fribourg.

Caritas Catholica. Secrétariat International des Œuvres catholiques de Bienfaisance. Vienne.

Pax Romana. Secrétariat International des Fédérations nationales d'Étudiants catholiques. Fribourg, Suisse.

Le Conseil général de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Paris.

Union Internationale des Œuvres catholiques d'éducation physique. Paris.

Associations Nationales

Belgique

Le Secrétariat général des Œuvres sociales féminines.
Les Ligues ouvrières féminines chrétiennes.
La Jeunesse Ouvrière Chrétienne.

Canada

La Commission générale des Semaines sociales. Montréal.

Espagne

La Commission générale des Semaines sociales. Madrid.

France

Action populaire. Paris.
La Commission générale des Semaines sociales. Lille.
La Chronique sociale de France. Lyon.
L'Association Catholique de la Jeunesse Française. Paris.
 Jeunesse Ouvrière Chrétienne (J. O. C.).
 Jeunesse Étudiante Chrétienne (J. E. C.).
 Jeunesse Agricole Catholique (J. A. C.).
 Jeunesse Maritime Chrétienne (J. M. C.).
 Jeunesse Catholique des classes moyennes et bour-
 geoises (J. C.).
Revue *Études*.
Secrétariat social de Paris.
Union des Secrétariats sociaux.
Union Féminine Civique et Sociale.
Union sociale d'Ingénieurs catholiques.
Union d'études des catholiques sociaux.

Avant-propos

Le Comité d'Entente des grandes Associations internationales qui s'intéressent, plus spécialement, à l'éducation de la jeunesse dans l'esprit de la paix et à l'organisation de la paix elle-même, a été fondé au mois de décembre 1925, à la demande de quelques-unes d'entre elles, et, notamment, du Conseil international des femmes.

Il a son siège à Paris, à l'Institut international de Coopération intellectuelle, avec l'aide duquel il s'est constitué et avec lequel il collabore méthodiquement. Depuis 1933, même, à la suite d'une décision prise par la Commission internationale de Coopération intellectuelle et ratifiée par l'Assemblée de la Société des Nations, une de ces séances plénières annuelles est consacrée à l'étude de questions inscrites à l'ordre du jour de cette Commission et de l'Institut auprès desquels il joue ainsi, à cette occasion, le rôle d'organe consultatif.

A diverses reprises aussi, le directeur et des collaborateurs du Bureau international du Travail, le directeur de l'Institut international du Cinématographe éducatif, ont été entendus par le Comité d'Entente et ont assisté à ses délibérations.

Mais le Comité d'Entente n'en est pas moins tout à fait indépendant de la Société des Nations, avec laquelle il n'a d'autres liens que des liens de travail. Il n'est pas non plus le Comité exécutif ou la Fédération des Associations internationales, bien diverses de tendances, qui y ont adhéré. Il a pour objet principal d'aider à leurs échanges de vues, de favoriser les études qu'elles font en commun, de leur suggérer des moyens d'exécution.

Néanmoins, par leur nombre, — une trentaine, — par leur diversité même, les grandes Associations internationales,

qui sont unies dans le Comité d'Entente, et qui ont des groupements ou des relations dans toutes les parties du monde, peuvent être légitimement considérées comme une des expressions les plus qualifiées de l'opinion universelle.

C'est ce qui donne leur valeur aux documents qu'elles signent en commun, telles la Déclaration de principe sur l'éducation de la jeunesse dans l'esprit de la paix, adoptée dès 1926 et reprise en 1932, les Déclarations sur le cinématographe éducatif et sur la circulation de la jeunesse; tel, enfin, le Mémoire sur le chômage de la jeunesse auquel cette note succincte sert de préambule.

Le Chômage de la Jeunesse

Le présent Mémoire exprime l'opinion commune des Associations internationales qui ont constitué entre elles, il y a dix ans déjà, un Comité d'Entente ayant son siège à Paris, à l'Institut international de Coopération intellectuelle. S'intéressant à l'éducation de la jeunesse dans l'esprit de la paix ainsi qu'à toute mesure qui peut favoriser la paix elle-même, sociale aussi bien que politique, elles ont considéré qu'elles ne pouvaient demeurer indifférentes au phénomène si douloureux et si gros de conséquences du chômage de la jeunesse. Elles en ont fait, une année durant, l'objet de leurs enquêtes, de leurs études et de leurs délibérations.

C'est ainsi qu'elles ont été amenées à procéder à un examen approfondi du *Projet de Recommandation* que le Bureau international du Travail a préparé pour la dix-neuvième session de la Conférence internationale du Travail. Ce sont leurs observations sur ce projet qui sont rassemblées dans les pages qu'on va lire.

Ces observations sont divisées en deux parties. Dans la première, ont été groupées un certain nombre de remarques destinées à retenir l'attention de la Conférence sur des idées et sur des faits qui commandent le problème envisagé. Dans la seconde, les chapitres du *Projet de Recommandation*, repris un à un, sont l'objet d'appréciations, voire de suggestions, dont nous souhaitons qu'il soit tenu compte dans l'élaboration du texte définitif.

PREMIÈRE PARTIE

Observations générales

Si l'on veut réussir, sinon à supprimer, du moins à atténuer fortement le chômage de la jeunesse et surtout à remédier aux maux qu'il entraîne, il y a lieu, estimons-nous, de prendre en considération les idées générales et les faits suivants :

1° *L'organisation économique de la société contemporaine ne subit pas seulement une crise passagère, elle est en pleine période de profonde évolution.* Sans doute, cette évolution est loin de se manifester dans toutes les branches de l'activité économique avec la même évidence et au même degré. Nous n'en sommes pas moins en présence d'une augmentation constante du potentiel de la production, dans les domaines les plus divers. Ce phénomène est dû aux progrès techniques ainsi qu'au développement souvent exagéré de l'outillage et du crédit. Il est dû aussi à l'emploi de méthodes nouvelles dans l'organisation du travail et dans les procédés de culture. Il s'accompagne, tout naturellement, d'une transformation des conditions dans lesquelles s'est accompli jusqu'ici le travail salarié. Il semble bien que, désormais, le monde moderne n'a plus besoin, dans certaines branches de l'activité économique tout au moins, du nombre excessif de travailleurs qui y ont été attirés. Il devient aussi graduellement possible de ne demander aux salariés qu'un moins grand nombre d'heures et d'années consacrées au labeur professionnel qui les fait vivre.

Le problème qui se pose à la société, si on le prend dans les termes les plus généraux, est donc celui de *l'adaptation du travail de l'homme au potentiel d'une production mieux adaptée elle-même aux possibilités normales de la consommation.*

Mais nous savons aussi fort bien qu'une partie considérable de l'humanité est encore réduite à une consommation

insuffisante, tandis qu'on rencontre des suréquipements en outillage et en capital et une surproduction qui entraîne l'abandon ou la destruction de ressources utiles à la communauté. Il y a donc lieu de ne pas perdre de vue la nécessité qui s'impose, par ailleurs, d'établir, à travers le monde, une distribution plus satisfaisante des richesses produites en si grande abondance. La lutte contre le chômage en pourrait fournir une occasion.

Quant au chômage de la jeunesse, qui nous occupe seul ici, il n'est lui-même qu'une conséquence ou qu'un aspect de la situation d'ensemble que nous venons de décrire. Dès lors,

a) tout ce que l'on fait pour le résorber doit être moins un remède passager à une situation transitoire qu'un effort d'adaptation à un état de choses qui pourrait se définir: une évolution en pleine période critique de développement;

b) tout ce que l'on fait doit l'être aussi en vue d'adapter le travail de l'homme à la situation de demain;

deux remarques qui reviennent à dire qu'il s'agit de préparer la jeunesse, qu'elle soit ou non en chômage, aux tâches qui l'attendent dans un monde passablement différent, quant à l'organisation du travail et de l'économie, de celui dans lequel nous vivons encore.

2° S'il en est ainsi, ce sont, en premier lieu, les idées communément reçues sur le travail humain qu'il importe de redresser.

Les exigences toujours croissantes du labeur manuel se sont emparées de l'homme, au point de rabaisser l'horizon de sa vie et de lui faire perdre la conscience de son idéal. Jusqu'à ce que la législation protectrice du travail l'ait en partie libéré d'une tâche qui ne lui laissait presque aucun répit et absorbait toutes ses forces, il fut porté à n'attacher qu'un moindre prix à la vie familiale ou civique et, singulièrement, à sa propre culture, parce qu'il ne pouvait y consacrer qu'un moindre temps.

Le travail salarié fut pour lui un moyen de se procurer les ressources matérielles indispensables à la satisfaction de ses besoins physiques essentiels et de ceux des siens. Ce travail accompli, il était porté à se sentir quitte envers les autres, voire envers lui-même.

Or, ce que réclame la dignité de l'homme, c'est sa mise en valeur *totale*. Libéré du chantier, de l'atelier, du bureau ou des champs, l'homme n'est libéré ni de l'effort qu'appelle sa propre mise en valeur *totale*, ni de la part qu'il doit prendre, en y collaborant, aux diverses formes de la vie de société.

En la dégageant, pour une part de ses forces et de son temps, des contraintes qui l'étreignaient et le paralysaient, l'évolution du monde économique lui offre donc l'occasion de reprendre conscience de sa vraie vocation qui est d'être un homme, dans toute la beauté et la grandeur du terme, et non une machine à produire, quasi sans âme et sans pensée.

C'est ce que proclame d'ailleurs la Charte institutionnelle de l'Organisation internationale du Travail lorsqu'elle insiste sur ce « principe dirigeant », à savoir « que le travail ne doit pas être considéré simplement comme une marchandise ou un article de commerce ». (Article 427.)

La loi humaine du travail ne saurait être une loi cruelle, tuant, dans l'homme, ses possibilités de vie plus haute. Elle est, selon la raison et la justice, la cordiale exigence de la collaboration de chacun au bien de tous, dont chacun tire sa subsistance, sans être écrasé par sa tâche. Quand l'homme a gagné son pain, cette tâche, d'ailleurs, est loin d'être achevée; en un certain sens même, familiale, civique et sociale, elle commence.

On ne l'a que trop oublié. C'est ainsi, par exemple, que s'explique le peu d'empressement de tant d'hommes à prendre leur part des besognes domestiques ou à s'associer à des entreprises d'intérêt général, ou à chercher

dans les joies de l'esprit une nouvelle manière de se développer eux-mêmes.

Nous devons donc saluer avec enthousiasme l'aube des temps où la science et la technique mettront un plus grand nombre d'hommes à même de mieux servir la famille, la profession et la cité.

De ces considérations découle une conséquence d'ordre pratique: *Toute politique d'aide aux jeunes chômeurs, si elle veut vraiment être efficace et bienfaisante, doit être une politique de l'éducation.* Elle manquerait son but, si l'on se contentait d'occuper, vaille que vaille, le temps de cette multitude de jeunes êtres humains qui n'ont plus de travail ou, même, n'en ont jamais eu. Il faut les préparer au travail sous toutes ses formes, à celui dont on tire le gain dont on vit comme à celui par lequel on remplit tous ses devoirs sociaux.

3° *Nous nous trouvons ainsi conduits à souligner les obligations impérieuses et pressantes de la société d'aujourd'hui envers les jeunes générations qui vivent au milieu d'elle.*

Considérant les dépenses que l'aide aux jeunes chômeurs et leur préparation à la vie entraîneront nécessairement pour notre monde en pleine crise, certains ne manqueront pas d'estimer que la première économie à faire est celle de remèdes aussi coûteux que ceux qui sont proposés dans le *Projet de Recommandation* que nous étudions. Il ne tend à rien moins, en effet, qu'à accroître les charges publiques et, du même coup, les charges privées, à un moment critique où les disponibilités de tous ont diminué. N'est-ce pas folie, ou tout au moins imprévoyance et gaspillage? Empêcher le jeune chômeur de trop souffrir de la faim, l'occuper tant bien que mal, en attendant que les choses s'arrangent, on ne saurait, dirait-on, aller plus loin.

A cette fausse évidence, d'autres évidences sont à opposer.

a) *C'est tout l'avenir de la civilisation que le chômage de la jeunesse met en péril.*

Notre civilisation, si brillante en apparence, est en réalité minée par l'esprit de révolte accumulé dans le cœur de ceux qui se sentent ou se croient lésés dans leurs droits. Le vrai danger d'un bouleversement général, qui serait une chute fatale dans la barbarie, est dans l'état d'esprit de ceux qui souffrent, plus encore que dans certaines propagandes dont ils sont l'objet. C'est dans une atmosphère de désespérance, devant tous les horizons de la vie bouchés, que vit, depuis quelque temps, une partie très notable des jeunes générations.

b) *C'est dans un état prérévolutionnaire que nous a placés le chômage si largement généralisé d'aujourd'hui.*

Cet état peut être ainsi décrit : à côté de la classe ouvrière encore au travail et organisée, il existe désormais toute une classe nouvelle. Elle comprend deux catégories de personnes : celles qui, après avoir eu du travail, n'en ont plus et n'en trouvent plus ; celles qui n'en ont encore jamais eu et risquent fort de n'en pas avoir de sitôt.

Pour ces dernières, comme pour les autres, ce qui les démoralise, c'est la « désaptitude » ou le manque d'appétit à un travail professionnel normal ; c'est aussi l'habitude qu'elles prennent de vivre sans rien faire, ou en faisant un travail trompe-l'œil, aux frais de la société. Ces masses forment une proie toute prête pour les entreprises de la guerre civile ou de la guerre étrangère.

La partie de la classe ouvrière encore au travail vit dans l'inquiétude, parce qu'elle subit l'effet moral déprimant de l'insécurité dans laquelle se trouvent aujourd'hui employeurs et employés. La législation sociale qu'on eut parfois tant de peine à faire accepter de certains milieux, perd à ses yeux de sa valeur. Les travailleurs en viendraient vite à se désintéresser de son application, comme des prestations qu'elle leur impose, devant les exigences

impérieuses du pain quotidien et la diminution constante des salaires. Ce serait là, pour eux, un dangereux abaissement des conditions plus humaines de vie qu'ils ont acquises et un fléchissement néfaste de leur niveau moral.

c) *C'est à un moment où vont être réclamés de tous des sacrifices très lourds, que joue plus impérieusement la loi de solidarité liant les unes aux autres les générations successives.* Notre devoir est de prendre généreusement et courageusement notre parti de cette situation. Nous ne pouvons ni répudier l'héritage du passé, avec les erreurs qui y furent commises, ni risquer de compromettre l'avenir, en ne considérant que notre intérêt apparent du moment. Nous ne devons point perdre le sens de la justice. Au reste, le bon sens nous le dit, les sacrifices qui nous sont demandés sont infiniment moins étendus que ceux que nous serions obligés de consentir, dans le bouleversement d'une révolution. Ce que nous faisons, pour la vie des nôtres en péril, pour la patrie, pour la science, à plus forte raison devons-nous le faire pour sauver des multitudes de jeunes êtres humains que les générations précédentes ont appelés elles-mêmes à la vie.

4° *Nous estimons donc nécessaire que les mesures proposées pour remédier au chômage actuel de la jeunesse tiennent compte:*

a) *de la transformation de l'organisation économique qui s'opère dans le monde moderne;*

b) *d'une notion du travail de l'homme plus humaine que celle qui a eu trop communément cours jusqu'ici;*

c) *des devoirs qui incombent aux générations adultes à l'égard de celles qui les suivent.*

C'est dans le cadre de ces remarques d'ordre général que nous nous permettons d'attirer l'attention de la Conférence sur quelques points particuliers:

1° La jeunesse de notre temps désire *prendre part*, le plus tôt possible, à la *gestion de ses intérêts*. Il convient

de répondre à ses vœux d'activité, d'initiative et de responsabilité, en l'associant, dans la mesure où on le pourra, à l'effort entrepris en sa faveur.

2° *La famille* doit tenir, dans la vie de l'homme, une place unique et primordiale. Tout ce qui peut vivifier et rénover l'institution familiale mérite donc approbation; tout ce qui serait susceptible de l'atteindre doit être écarté. Tout ce qui peut développer l'esprit familial et en faire acquérir la vraie notion doit être encouragé; tout ce qui pourrait affaiblir ou détruire cet esprit doit être évité. Ce disant, nous n'oublions pas qu'il y a dans le monde un bon nombre de jeunes gens et de jeunes filles pour lesquels les liens familiaux n'existent plus. Il y a lieu, par conséquent, de chercher à remédier, par des moyens spéciaux et appropriés, à leur situation douloureuse, comme il y a lieu de songer au cas trop fréquent de ceux et de celles qui se trouvent dans l'impossibilité de fonder un foyer.

3° L'œuvre à entreprendre en faveur des jeunes chômeurs étant une œuvre de formation et d'éducation, elle appelle, avec le concours des pouvoirs publics, la *collaboration de tous les organismes* privés, — professionnels ou autres, — susceptibles de jouer efficacement le rôle qui leur incombe, en raison de leur compétence et de leur expérience, ainsi que des forces morales et spirituelles qu'ils représentent.

DEUXIÈME PARTIE

Observations sur les Recommandations

Les quarante-quatre articles du *Projet de Recommandation* sont répartis entre six chapitres, suivis d'un *Projet de résolution*. Sur chacun de ces chapitres et sur ce projet de résolution, dont nous approuvons l'esprit général, la Conférence voudra bien nous permettre de lui présenter nos remarques et nos suggestions, qui, sauf indication contraire, s'appliquent aussi bien aux jeunes chômeurs qu'aux jeunes chômeuses.

I.—OBLIGATION SCOLAIRE, ÂGE D'ADMISSION AU TRAVAIL,
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL

Nous donnons notre adhésion aux réformes proposées dans ce chapitre.

Fixer à quinze ans l'âge minimum de l'émancipation scolaire et de l'admission au travail correspond aux vœux d'un très grand nombre de pédagogues et d'éducateurs. Avant cet âge, en effet, l'évolution physique de l'enfant n'est pas encore achevée. Il est donc trop tôt pour l'astreindre aux travaux souvent pénibles du jeune ouvrier ou de l'apprenti auquel on enseigne un métier manuel. C'est l'âge aussi où il a besoin, moralement, du soutien de la famille et de l'école. C'est la période enfin où la formation scolaire peut s'épanouir en culture personnelle, car l'intelligence est alors capable de dominer et d'assimiler les premiers éléments du savoir.

Au reste, cette prolongation de la scolarité, si elle s'accompagne d'un progrès dans les méthodes, sera le moyen de donner leur pleine efficacité aux dépenses consenties par les pouvoirs publics pour l'instruction des enfants.

Mais, ce qui importe à nos yeux, tout autant que le détail des réformes proposées, c'est l'esprit dans lequel elles seront appliquées. Pour accomplir œuvre vraiment utile et éducative, il ne suffit pas d'augmenter le nombre des années d'instruction et la quantité des matières enseignées, il faut encore former, pour ses tâches prochaines, l'enfant et l'adolescent.

Sans doute, il n'est pas de la compétence de la Conférence internationale du Travail de se prononcer en faveur d'une méthode pédagogique et ce n'est pas ce que nous lui demandons. Mais il est de notre rôle d'insister devant l'opinion et devant les autorités scolaires de tous les pays pour que, dans le cadre des réformes envisagées: prolongation du temps de la scolarité, recul de l'âge d'admission au travail, aménagement de l'enseignement post-

scolaire, on introduise un esprit conforme au dessein que l'on poursuit. On veut assurer une préparation de l'enfant et de l'adolescent adéquate aux conditions qui seront réellement celles de leur vie. Il convient donc d'établir les transitions nécessaires entre la vie scolaire et la vie ouvrière, de cultiver, dès l'école, l'aptitude à juger et à faire état des données du bon sens; bref, d'utiliser au cours d'une période scolaire moins encombrée de connaissances encyclopédiques, souvent simples objets de mémorisation, les meilleures méthodes de formation de l'esprit dont il y a tant d'exemples dans l'École active.

Ces remarques s'appliquent particulièrement à l'article 2 de ce premier chapitre. Garder l'adolescent à l'école jusqu'à ce qu'on lui ait trouvé un « emploi convenable », rien de mieux. Il ne faudrait pas, toutefois, qu'on lui fit répéter — pour l'occuper, tant bien que mal, au milieu de camarades plus jeunes — ce qu'on lui a déjà enseigné. Il ne ferait rien en classe et s'y ennuerait. Il serait une cause de perturbation et ne tirerait aucun profit d'une prolongation de scolarité ainsi comprise.

Voilà pourquoi, pour la mise en application des recommandations contenues dans ce chapitre, nous estimons essentielle une étroite collaboration entre les autorités responsables, dans chaque pays, de l'instruction publique et celles qui sont chargées de l'étude des questions que soulèvent, présentement, le régime du travail et le fléau du chômage.

On ne pouvait guère songer à établir dans les articles 5 et 8 un programme d'enseignement général et professionnel et l'on a dû se borner à en faire mention. Quelques précisions nous paraissent pourtant nécessaires sur le caractère à donner à cet enseignement.

D'une manière générale, on devrait prévoir pour les jeunes gens comme pour les jeunes filles, à côté d'une certaine formation manuelle qui pourrait servir dans les

principales circonstances de la vie, un enseignement complémentaire de l'instruction primaire. Il comporterait notamment des notions de géographie humaine, d'histoire de la civilisation, d'hygiène et de morale individuelles et sociales, ainsi que l'étude des devoirs civiques nationaux et internationaux.

Pour les jeunes filles, on mettrait à profit le temps dont on se trouvera disposer pour combiner, dans leurs programmes spéciaux, l'instruction générale et l'initiation professionnelle avec l'enseignement des arts ménagers. On leur donnerait aussi des notions au moins sommaires de puériculture et de pédagogie familiale. De telles connaissances, théoriques et pratiques, leur seraient d'une très grande utilité dans l'accomplissement de leurs devoirs d'épouses, de mères et d'éducatrices.

Mais souhaiter, pour la femme, une préparation plus adéquate à ses tâches domestiques et maternelles, ne correspond nullement, dans notre esprit, à vouloir l'empêcher de suivre une autre vocation ou à tenter de mettre obstacle au développement de sa culture intellectuelle ou à lui contester le droit d'exercer une profession adaptée à son tempérament et à ses aptitudes. Nous n'ignorons pas davantage que tout le monde ne peut pas fonder une famille.

Il y a lieu de prévoir pour la jeunesse rurale un enseignement approprié à sa condition particulière. Elle n'a été jusqu'ici, dans l'ensemble, que peu atteinte par le chômage, mais çà et là, elle commence à l'être. En outre, par le goût qui persiste en elle de quitter le travail au village pour le travail à la ville, elle a tendance à aggraver sans cesse le chômage urbain. Le problème d'une éducation lui convenant spécialement et l'étude de mesures capables d'assurer son maintien à la terre se posent donc pour elle, tout au moins dans les pays fortement industrialisés.

L'article 10 concernant les jeunes gens restés sans emploi à la fin de leurs études secondaires, techniques et supérieures aborde un aspect extrêmement complexe de la question du chômage de la jeunesse, celui du chômage des jeunes intellectuels. Nous savons quels sont les dangers particuliers qui résultent de l'existence de cette catégorie de chômeurs et jusqu'à quel point se trouvent par là menacés l'avenir des professions intellectuelles ainsi que la vie culturelle tout entière. Nous savons aussi que le Comité des organisations internationales d'étudiants a présenté lui-même son point de vue, sur ces questions, à la Conférence internationale du Travail. Ce que nous souhaitons, pour notre part, c'est que tout en agissant dans l'esprit des mesures proposées à l'article 10, on ne limite pas arbitrairement l'accès à la culture. Nous désirons même voir la jeunesse associer, à l'occasion, dans ses occupations rétribuées ou non, travail manuel et travail intellectuel. Le préjugé qui écarte l'homme instruit des professions manuelles, surtout quand celles-ci n'absorbent qu'une partie de son temps, mérite, à bon droit, d'être combattu. Il devrait être entendu que le fait de posséder instruction et culture à un certain degré ne confère pas un droit absolu à l'exercice des professions dites intellectuelles ou libérales. On ne voit pas pourquoi certaines professions dites manuelles, comme il s'en trouve dans l'industrie, l'artisanat, l'agriculture, ne seraient pas exercées par des hommes instruits et cultivés. De plus en plus souvent d'ailleurs, il en est maintenant ainsi.

En raison de sa portée générale et de sa valeur comme indication pour l'avenir, nous attachons une importance particulière à l'article 11 dont l'idée inspiratrice se retrouve encore à l'article 29. Ils ont trait, l'un et l'autre, à la préparation à leur tâche des éducateurs de l'adolescence et de la jeunesse en chômage. Cette préparation s'impose. Elle relève d'une pédagogie à peine élaborée.

Elle doit servir à former des « initiateurs », accommodant leurs procédés à l'état d'âme et d'esprit de ceux auxquels ils s'adressent, tenant compte même de leurs préjugés, pour les déraciner et les combattre. Ils ont affaire, en effet, à des jeunes pour lesquels les pratiques courantes de l'enseignement ordinaire destiné à l'enfance ou de l'enseignement supérieur sont inopérantes, les premières, parce qu'elles ne sont pas adaptées à un désir légitime de liberté et aux exigences de l'esprit critique qu'il faut capter au passage pour les faire épanouir, les secondes, parce qu'elles sont trop étroitement spécialisées et supposent une préparation indispensable ¹.

II. — UTILISATION DES LOISIRS ET AIDE SOCIALE AUX JEUNES CHÔMEURS

Les remarques qui précèdent valent aussi, de toute évidence, pour ce second chapitre, qui donne des exemples de manières diverses d'utiliser les loisirs forcés des jeunes chômeurs, plutôt qu'il n'en dresse une liste complète, qui insiste sur l'aide sociale qui leur est due, plutôt qu'il n'en trace un programme.

Centres récréatifs, centres d'éducation physique, salles de lecture ou de jeux, essais de travaux agricoles, doivent être organisés avec le concours des institutions permanentes pour l'utilisation des loisirs des jeunes travailleurs. C'est aussi le vœu qu'a émis le Comité consultatif pour

1. Nous attirons l'attention de la Conférence sur la *Résolution relative à la scolarité obligatoire et sa prolongation* adoptée par la III^e Conférence internationale de l'Instruction publique organisée à Genève en 1934 par le Bureau international d'éducation et à laquelle étaient représentés trente-sept gouvernements. Dans cette résolution, des positions sont prises qui, en beaucoup de points, sont analogues à celles adoptées dans ce Mémoire. Nous souhaitons, toutefois, voir la Conférence internationale du Travail se montrer tout à fait catégorique, quant à la prolongation de la scolarité obligatoire et au recul de l'âge d'admission au travail jusqu'à quinze ans.

Nous lui signalons aussi la *Résolution sur les loisirs des Adolescents*, adoptée à Prague au mois d'août 1934, par la Conférence de la Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs.

l'enseignement de la Société des Nations lors de sa première session, tenue à Genève les 11 et 12 juillet 1934, dans celle de ses résolutions qui a pour titre: « Utilisation des loisirs et du chômage de la jeunesse. » Ce Comité se préoccupait alors de l'enseignement de la Société des Nations sous son triple aspect économique, pédagogique et social. Il a voulu voir confier le soin d'élaborer le programme d'un tel enseignement au Centre d'Information scolaire travaillant d'entente avec le Bureau international du Travail et le Bureau international d'Éducation et recourant à l'aide des Commissions nationales de Coopération intellectuelle et des associations spécialisées. Il va sans dire, comme le précise encore la résolution que nous citons, qu'il ne s'agit que « d'un plan d'un caractère assez général pour pouvoir s'adapter aux conditions particulières des différents pays ¹ ».

Dans la mesure où les centres dont nous venons de parler sont créés spécialement pour de jeunes chômeurs, il est important qu'ils leur offrent des occupations suffisamment productives pour eux-mêmes, leurs camarades et leurs familles et en même temps suffisamment éducatives.

Les jeunes chômeurs seraient initiés à la culture des jardins et à la vie des plantes, comme au soin des animaux. Ils pourraient passer quelques heures par semaine dans des ateliers où ils apprendraient à traiter systématiquement le carton, puis le bois et le fer à froid, après dessin coté, mesurage, etc., *ce qui ferait de ce travail manuel une vraie formation intellectuelle*. On devrait prévoir des cours de préparation et confection d'objets et même de vêtements, voire de tricotage. On apprendrait à « faire la popote », à tenir un intérieur très simple, on donnerait

1. Voir le texte de cette résolution dans le *Bulletin de l'Enseignement de la Société des Nations*, n° 1, décembre 1934, p. 145, publié par le Secrétariat de la Société des Nations.

des notions d'hygiène personnelle et d'hygiène d'un logement d'ouvrier. Comme cours théoriques: dessin, comptabilité, calcul pratique, chant, notions élémentaires de droit usuel, lectures d'information professionnelle, correspondance usuelle, etc., etc.¹...

Il faudrait veiller à maintenir à ceux de ces jeunes chômeurs qui ont déjà une profession, l'habileté de la main et le goût de leur métier, au besoin en les répartissant, quelques heures chaque jour, entre les entreprises qui les occupaient précédemment. Ce système pourrait être appliqué au moyen d'ententes avec les organisations professionnelles patronales et ouvrières représentant les industries.

Il conviendrait de s'ingénier à amener les jeunes chômeurs à s'entr'aider les uns les autres. Une équipe pourrait ainsi être employée à ramasser les vieux vêtements; une autre à les remettre en état; une troisième à les distribuer. Il serait sans doute possible de préparer un groupe de jeunes chômeurs à donner des séances récréatives à leurs camarades également sans travail. Cette expérience a déjà été faite et elle a eu de bons résultats. Elle a rendu confiance et courage à ceux pour lesquels cette méthode d'utiliser leurs loisirs a été employée.

D'une manière générale, nous demandons que, dans toutes les initiatives que l'on prendra, on n'oublie aucune des exigences d'une saine pédagogie. On associera donc les jeunes chômeurs, dans la mesure du possible, à l'organisation et à la gestion des institutions qui les reçoivent; on enlèvera à celles-ci tout caractère pédantesque et compassé, toute allure factice et contraignante. On placera les jeunes chômeurs dans une atmosphère de confiance et de joie. On cultivera leurs aspirations vers le bien et vers le beau, qu'au besoin on fera naître ou renaitre. On les

1. Comme exemple d'organisation de ce genre, on peut citer les Écoles-ateliers de Budapest, dont il est question au document: C. P. E. 482, de la Société des Nations.

introduira dans une manière de vivre plus haute, tout en évitant de les induire au mépris de leurs origines, ce qui veut dire qu'on s'appliquera à les garder fraternels à tous.

Nos associations, qui savent la valeur physique et morale des sports, tiennent à souligner les multiples inconvénients qu'en peut présenter une pratique exagérée. Ce que nous voulons critiquer par là, c'est la tendance à faire passer l'engouement pour les performances sportives avant le développement sain et moral des forces physiques. Nous estimons aussi que les exercices sportifs ne doivent pas revêtir le caractère d'une préparation militaire déguisée.

L'aide sociale et les centres où on la pratique doivent être entendus surtout comme un moyen de préparer les jeunes chômeurs à reprendre leur place dans la vie professionnelle et à s'employer utilement dans la vie familiale, domestique et sociale, même à des tâches que les travailleurs ont souvent dédaignées, au foyer par exemple, comme indignes d'eux.

III. — INTERVENTION DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES OU D'ASSOCIATIONS PRIVÉES

L'unique article 14 de ce troisième chapitre apporte une satisfaction de principe à l'une de nos observations générales. Ce doit être, à notre sens, une des directions de l'État de ne pas se charger de tâches que les organisations professionnelles et les associations privées peuvent remplir par elles-mêmes, avec son aide et son concours.

IV. — CENTRES SPÉCIAUX D'EMPLOI

La création ou le maintien de centres spéciaux d'emploi s'impose partout où un chômage prolongé les rend nécessaires. Bien organisés et bien conduits, ils peuvent même avoir une haute valeur éducative en donnant ou en restaurant, chez les jeunes chômeurs, le goût et l'habitude

de l'effort ainsi que le sens de la discipline et du travail en commun.

Mais il doit être bien entendu que ces centres seront réservés aux chômeurs et qu'ils ne peuvent avoir qu'un caractère transitoire. Destinés à remédier à une situation anormale, ils ne doivent pas devenir, sous quelque forme que ce soit, des institutions militaires. Ils doivent, au contraire, servir l'esprit de coopération et de pacification nationales et internationales.

S'ils peuvent développer entre les jeunes chômeurs l'esprit de solidarité, il importe que ce ne soit pas au détriment de la vie et de l'esprit de famille. Ils doivent même, comme nous l'avons déjà dit, dans nos remarques sur l'utilisation des loisirs ou sur l'enseignement post-scolaire, préparer la jeunesse au rôle qu'elle est appelée à jouer au foyer domestique. Toutefois, quand celui-ci fait défaut ou qu'il se trouve désorganisé par le chômage lui-même, la jeunesse inoccupée doit pouvoir trouver, dans les centres spéciaux d'emploi, un milieu social qui la sauve d'un complet abandon.

Au reste, maintenir, à moins de raisons spéciales, les centres en contact avec la famille, en prévoyant pour les jeunes chômeurs des relations régulières, directes et fréquentes avec leurs parents ou leurs proches, nous paraît être une mesure excellente. Nous sommes heureux qu'elle soit indiquée, en termes généraux, à l'article 22. Nous nous demandons, par exemple, s'il ne serait pas possible, au moins dans certains cas, de prévoir un séjour dans la famille allant du samedi au lundi matin.

Nos Associations savent aussi les inconvénients moraux et sociaux que les centres peuvent incontestablement présenter. Elles insistent donc pour que la direction n'en soit confiée qu'à des personnes vraiment capables d'exercer une influence morale salubre sur les jeunes chômeurs et ayant donné la preuve de leur compétence dans la con-

duite difficile de l'adolescence et de la jeunesse. Elles demandent que toutes les mesures nécessaires soient prises afin que soit assurée et respectée la moralité.

On devra prévoir aussi les moyens propres à garantir à tous ceux qui séjournent dans les centres pleine et entière liberté de conscience et, dans la mesure du possible, pleine et entière liberté de remplir leurs devoirs religieux.

Nous donnons notre adhésion à l'article 32 qui vise le développement de l'esprit d'équipe et de l'esprit coopératif.

V. — PLACEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES POSSIBILITÉS NORMALES D'EMPLOI

Nos Associations approuvent la liaison que les recommandations contenues dans ce chapitre établissent entre les autorités familiales et scolaires, les organismes de placement, les centres d'orientation professionnelle et les associations privées qui, pour une cause ou une autre, peuvent avoir un rôle à jouer dans la recherche et le choix des emplois.

Elles demandent encore que les transferts dont il est question à l'article 37 ne soient que des mesures tout à fait exceptionnelles et n'atteignent que de jeunes chômeurs âgés au moins de 18 ans, à commencer par ceux qui n'auront que peu ou point d'attaches familiales dans la région ou qui se seront offerts volontairement. Les transferts devront être entourés de toutes les garanties morales, sociales et sanitaires qu'ils exigent.

Il vaudrait mieux, d'ailleurs, s'ingénier à doter d'une industrie nouvelle les régions dans lesquelles une industrie qui y était implantée a été ruinée sans espoir, plutôt que de couper la jeunesse de tout son passé en la déracinant.

Quant aux accords pour faciliter les échanges, nous voudrions qu'il en fût fait une étude spéciale par les organisations compétentes de la Société des Nations, car ils se heurtent, par le temps qui court, à de multiples obstacles.

Nous voudrions aussi que des mesures pussent être prises pour éviter d'employer de jeunes chômeurs gratuitement ou pour une rétribution dérisoire, sous prétexte d'occuper la jeunesse, lorsque les postes ou situations qu'on leur donne pourraient et devraient être rémunérées normalement. Il ne saurait être admis que l'on profite de la situation actuelle pour se procurer, gratuitement ou presque, de la main-d'œuvre ou des concours ou que l'on pratique une politique quasi systématique d'avilissement des salaires et des traitements.

VI. — PROJET DE RÉOLUTION

Après un dernier chapitre sur les statistiques, au sujet duquel nous n'avons pas d'observation spéciale à présenter, le *Projet de Recommandation* renferme un Projet de résolution auquel nous tenons à donner notre pleine et entière adhésion.

Nous pensons aussi que le Bureau international du Travail devrait également poursuivre son action en vue de faire réaliser une politique de grands travaux publics ayant notamment pour objet d'assurer une plus grande stabilité à l'emploi des travailleurs. Dans le même esprit, nous souhaitons que la Conférence fasse adopter la semaine de 40 heures dans les industries prêtes à l'accepter.

CONCLUSION

Espérant que la Conférence prendra en considération nos observations et nos suggestions, nous sommes heureux de renouveler notre adhésion d'ensemble au *Projet de Recommandation* que nous venons d'étudier.

Il nous paraît nécessaire, en raison de la gravité du problème, que ce projet soit voté dès cette année et ne soit pas renvoyé à l'année prochaine.

Nos associations enfin sont décidées à soutenir devant l'opinion, comme elles l'ont déjà fait, le *Projet de Recommandation*, à agir auprès des gouvernements pour qu'ils s'en inspirent dans les mesures qu'ils prendront, à contribuer enfin, chacune selon ses moyens et sa compétence, à sa mise en application.

Nous avons confiance que la Conférence internationale du Travail, consciente de la gravité du mal qu'il faut guérir, répondra à l'appel que nous lui adressons et dotera le monde du programme d'action que beaucoup attendent pour se mettre à l'œuvre.

Alliance Universelle des Unions Chrétiennes de Jeunes Filles.

Alliance Universelle des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens.

Alliance Universelle pour l'Amitié Internationale par les Églises.

Association Mondiale pour l'Éducation des Adultes.

Association Mondiale des Guides et des Éclaireuses.

Bureau International d'Éducation.

Conférence Internationale des Associations de Mutilés de Guerre et Anciens Combattants.

Conférence Universelle du Christianisme Pratique.

Conseil International des Femmes.

Dotation Carnegie pour la Paix Internationale.

Fédération Internationale des Femmes diplômées des Universités.

Fédération Internationale de la Famille et de l'École.

Fédération Internationale des Associations Pédagogiques.

Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs.

Fédération Universelle des Associations chrétiennes d'étudiants.

Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté.

Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Société des Amis.

Union Catholique d'Études Internationales.

Union Catholique Internationale pour le Service Social.

Union Internationale des Associations pour la Société des Nations.

Union Internationale des Ligues Féminines Catholiques.

Union Internationale de Secours aux Enfants.

Documents annexes

I. — Résolution relative à la scolarité obligatoire et à sa prolongation

Conférence Internationale de l'Instruction Publique (Genève, 1934).

La Conférence:

1° Constate que le problème de la scolarité obligatoire et de sa prolongation se présente de façon très différente dans les divers pays et qu'aucune mesure d'ensemble ne saurait être recommandée actuellement.

2° Reconnaît que, dans les pays dans lesquels le nombre des écoles ne correspond pas encore à la population scolaire, le problème n'est pas tant de prolonger la scolarité que d'assurer à chaque enfant la possibilité de fréquenter l'école durant un minimum d'années déterminées.

3° Tout en admettant que le nombre d'années scolaires obligatoires peut varier selon les pays, considère comme souhaitable que le nombre d'années de scolarité effective ne soit en aucun cas inférieur à sept, et constate que ce minimum est déjà dépassé dans de nombreux pays.

4° Estime que l'âge de sortie de l'école ne devrait pas être fixé avant le moment où la formation physique, intellectuelle et morale de l'enfant serait assurée d'une manière suffisante.

5° Attire l'attention des gouvernements sur l'opportunité de faire correspondre à l'adoption du principe de l'obligation et de sanctions contre les manquements à ce principe, l'effort voulu de la part des autorités pour rendre possible l'accomplissement intégral de cette obligation.

6° Estime qu'en principe, et pour la majorité des pays, la prolongation de la scolarité, même au delà de quatorze ans, offrirait des avantages indiscutables, sauf à examiner les dispenses temporaires et de durée réduite qui pourraient être accordées dans certains cas, par exemple au moment des travaux agricoles.

7° Proclame que le problème de la prolongation de la scolarité doit être résolu en concordance avec celui de l'âge d'admission au travail.

8° Souhaite que, sur le terrain national, la coordination la plus complète existe, en ce qui concerne les mesures à prendre, entre les Administrations de l'Instruction publique et celles du Travail et que, sur le plan international, les études concernant l'âge d'admission au travail soient menées de pair avec celles concernant la scolarité obligatoire.

9° Souhaite que l'enseignement donné à l'école proprement dite soit prolongé en un enseignement post-scolaire également obligatoire;

Que l'enseignement prolongé, scolaire ou post-scolaire, consiste essentiellement dans une formation générale, qui emprunte ses intérêts et la manière de son enseignement aux intérêts dominants de la région, ruraux, industriels, commerciaux, etc., et pour les jeunes filles, à la préparation ménagère, et qui, en accordant une plus

large place aux exercices pratiques, vise à éveiller et à développer les aptitudes professionnelles des élèves.

Qu'une large place y soit réservée à la formation physique et morale.

10° Estime souhaitable que toute mesure concernant la prolongation de la scolarité soit prise en tenant compte de la nécessité de coordonner les divers genres d'enseignements et d'assurer la continuité de leurs programmes.

11° Attire l'attention des autorités scolaires sur la nécessité d'adapter les méthodes de l'enseignement prolongé aux conditions psychologiques en rapport avec l'âge des élèves.

12° Souligne qu'en raison des particularités des programmes et des méthodes à appliquer dans l'enseignement prolongé, il y a lieu de former des professeurs appelés à le donner et de les choisir parmi les maîtres qui, au cours de l'exercice antérieur de leur profession, auraient témoigné d'aptitudes particulières pour cet enseignement.

II. — Résolution sur les loisirs des adolescents

Conférence de la Fédération internationale des Associations d'Instituteurs (Prague, 1934).

La Conférence de la Fédération internationale des Associations d'Instituteurs, réunie à Prague les 9, 10 et 11 août 1934, émue des répercussions de la crise économique particulièrement graves sur les adolescents condamnés au chômage, confirme les décisions de ses congrès antérieurs:

STOCKHOLM 1931

Les Associations nationales d'instituteurs, groupées dans la F. I. A. I., se faisant les interprètes de l'opinion publique éclairée des divers pays, et marquant leur volonté de collaborer nationale-ment et internationalement à la réalisation d'un programme d'éducation populaire adapté à la vie contemporaine, demandent pour tous les enfants voués prématurément à l'apprentissage ou à la pratique empirique d'un travail agricole, industriel ou commercial:

1° Un enseignement complémentaire obligatoire pour la première adolescence, visant à une culture comprenant un enseignement général et une initiation professionnelle;

2° Un enseignement post-scolaire obligatoire pour la deuxième adolescence, ouvert aux adultes, ayant pour objet de maintenir et d'approfondir la culture générale, intellectuelle, morale, civique et professionnelle, et l'acquisition des notions théoriques et pratiques indispensables dans la vie.

SANTANDER 1933

La Conférence de Santander, Préoccupée du sort des enfants de chômeurs et de celui des adolescents frappés par le chômage,

Déclare que les associations adhérentes apporteront le concours le plus actif à tout effort des pouvoirs publics ou des grandes organisations corporatives ou culturelles tendant à soulager la misère des parents et des enfants;

Préconise la création d'œuvres sociales ayant pour but d'organiser les loisirs des jeunes chômeurs et de parfaire leur culture générale et leur préparation professionnelle;

Estimant que la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à quinze et seize ans et l'institution d'un enseignement post-scolaire généralisé jusqu'à dix-huit ans représentent les remèdes les plus rationnels à la crise du chômage, en demande la généralisation dans tous les pays;

Dénonce comme une entreprise belliciste toute organisation de camps de travail ayant pour but de couvrir des exercices militaires clandestins.

SANTANDER 1933

La Conférence de Santander,

Affirmant la volonté des instituteurs de rester fidèles à l'idée de coopération internationale dans tous les domaines;

Estimant que cette coopération dans l'ordre économique est la condition primordiale de la prospérité mondiale;

Déclare que les instituteurs s'emploieront par tous les moyens appropriés au niveau intellectuel de leurs auditeurs (enfants, adolescents, opinion publique) à démontrer la nécessité de cette coopération économique internationale;

Et qu'ils apporteront leur concours aux grandes organisations corporatives et culturelles dans leur lutte contre les congrégations économiques hostiles aux accords mondiaux.

En outre, la Conférence se déclare en faveur:

1° De tout système qui donne à la jeunesse inemployée la possibilité de faire un apprentissage qui soit une forme d'éducation et non un dressage spécialisé;

2° De tout système d'éducation qui permet à la jeunesse sans emploi de résister à la démoralisation qui résulte du chômage. Cette démoralisation conduit à la perte du sens social et fait de cette jeunesse une proie facile pour les doctrines fallacieuses qui dans l'organisation des sociétés substituent la force et l'égoïsme national à la raison et la peur à la commune volonté des citoyens.

[257]

Deacidified using the Bookkeeper process.
Neutralizing agent: Magnesium Oxide
Treatment Date: July 2005

Preservation Technologies
A WORLD LEADER IN PAPER PRESERVATION

111 Thomson Park Drive
Cranberry Township, PA 16066
(724) 779-2111

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

88-89. <i>De l'Internationalisme au Nationalisme</i> . . .	Alfred CHARPENTIER
90. <i>Vers le peuple</i>	Guy VANIER
91. <i>L'Action sociale</i>	Antonio PERRAULT
92-93. <i>La Grève et l'enseignement catholique</i> . . .	R. P. VILLENEUVE, O. M. I.
94. <i>Programme d'action sociale</i>	Edouard MONTPETIT
95. <i>Les Parents, l'Église et l'État dans leurs rap- ports avec l'école</i>	Abbé J.-A.-D. SABOURIN
96. <i>L'Organisation professionnelle</i>	Mgr L.-A. PÂQUET
97. <i>Syndicats patronaux</i>	Abbé Emile CLOUTIER
*98. <i>La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada</i>	XXX
99. <i>L'Aspect économique du problème industriel</i> . .	Edmond CLOUTIER
100. <i>Le Salaire</i>	Abbé Edmour HÉBERT
*101. <i>Nos Pêcheries</i>	Fabien BUGEAUD
102. <i>La Question des chemins de fer</i>	XXX
103. <i>Les Caisse Desjardins: œuvre sociale</i>	Wilfrid GUÉRIN
104. <i>L'Aube d'une ère ouvrière nouvelle</i>	Alfred CHARPENTIER
105. <i>L'Organisation ouvrière catholique au Canada</i> .	E. S. P.
106. <i>Réformes scolaires</i>	E. S. P.
107. <i>Le Travail du dimanche dans notre industrie</i> .	Mgr Eugène LAPOINTE
108. <i>La Gaspésie</i>	J. W.
109. <i>Les Espoirs présents du catholicisme en France</i> .	R. P. DONCŒUR, S. J.
110. <i>La Société catholique de Protection</i>	E. S. P.
111. <i>Le Problème des narcotiques au Canada</i>	Olivier CARIGNAN
112. <i>Le Charbon au Canada</i>	Paul CHARTIÉZ, S. J.
113-114. <i>Le Nord qui s'ouvre</i>	R. P. Alexandre DUGRÉ, S. J.
115. <i>Les Trois Etapes de la question ouvrière</i>	Abbé Edmour HÉBERT
116-117. <i>Dans les chantiers</i>	R. P. J.-A. DESJARDINS, S. J.
118. <i>La Mortalité infantile</i>	Dr Joseph GAUVREAU
119. <i>La Tuberculose</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
120-121. <i>Le Chômage</i>	Gérard TREMBLAY
122. <i>L'Eucharistie et la question sociale</i>	R. P. Léo BOISMENU, S. S. S.
*123. <i>Le Canada minier</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
124. <i>Le Patriotisme</i>	S. G. Mgr LAFLECHE
125. <i>L'Apprentissage</i>	E. S. P.
126-127. <i>Notre problème agricole</i>	Charles GAGNÉ
128. <i>Les Forces hydrauliques</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
129. <i>L'Art ménager</i>	Abbé Arth. BEAUREGARD
130. <i>Le Domaine rural canadien</i>	Georges BOUCHARD
131. <i>Les Paysans de France</i>	Georges BOUCHARD
132. <i>La Jeune Fille et les œuvres de charité</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
133-134. <i>Pour et contre le tabac</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
135. <i>Vers l'émancipation économique</i>	G.-E. MARQUIS
136-137. <i>Le Travail de nuit dans les boulangeries</i> .	XXX
138. <i>Expansion industrielle dans le Québec</i>	G.-E. MARQUIS
139. <i>Le Logement et la santé</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
*140-141. <i>Travailleurs inconnus: nos aveugles</i>	R. P. Julien SENAY, S. J.
142. <i>L'Éducation de la Justice</i>	R. P. Louis LALANDE, S. J.
143. <i>Abolitionnisme ou Réglementation</i>	R. P. J. SALSMAIS, S. J.
144. <i>L'Actionnariat syndical</i>	Mex. TURMANN
145-146. <i>Le Conseil national d'Éducation</i>	C.-J. MAGNAN
147. <i>Jeunes d'outrefois. Jeunes d'aujourd'hui</i> . . .	R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S. J.
148. <i>Éclaireurs canadiens-français</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
149-150. <i>La Pulpe et le Papier</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
151. <i>L'Atelier syndical fermé</i>	Alfred CHARPENTIER
*152-153. <i>L'Alcoolisme et l'individu</i>	Dr Louis-Philippe ROY
154. <i>L'Eucharistie et les classes dirigeantes</i>	Antonio PERRAULT
155. <i>L'Effort économique de notre race</i>	Rodolphe LAFLANTE
156-157. <i>La Forêt canadienne</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.
158. <i>Le Caractère de l'adolescent</i>	R. P. Paul-Emile FARLEY, C. S. V.
159-160. <i>Les Allocations familiales</i>	R. P. Léon LEBEL, S. J.
161. <i>L'Association professionnelle</i>	Abbé Maxime FORTIN
162. <i>Fédération des Œuvres d'hygiène infantile</i> . . .	XXX
163. <i>La Réforme du calendrier</i>	J.-H. RICHARDSON
164. <i>Les Petites industries féminines à la campagne</i> .	Georges BOUCHARD
165. <i>L'Union ouvrière</i>	Abbé L.-A. LAFORTUNE
	Gérard TREMBLAY
166. <i>Les Anciennes Corporations</i>	R. P. STANISLAS, P. S. V.
167. <i>Le Communisme international au Canada</i>	E. S. P.
168. <i>Parents et Maîtres — Leur collaboration</i>	Abbé Arthur MAHEUX
169. <i>L'Enseignement agricole d'hiver</i>	Albert RIOUX
170. <i>Le Cinéma</i>	Oscar HAMEL
171. <i>La Crise protestante</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S. J.
172-173. <i>La Formation technique</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S. J.

C 000 092 675



B N Q

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

174. <i>La Gaspésie intérieure</i>	PÉNINSULAIRE
175. <i>Chefs ouvriers catholiques</i>	L.-G. HOGUE
176. <i>La Mission sociale de l'hygiène</i>	Dr J.-A. BAUDOUIN
177. <i>Les Associations ouvrières au Canada</i>	E. S. P.
178. <i>Rotary et Maçonnerie</i>	E. S. P.
179. <i>L'Indissolubilité du mariage</i>	R. P. E. JOMBART, S.J.
180. <i>Le Tourisme — Source de richesse</i>	Eugène L'HEUREUX
181. <i>La Vaccination antituberculeuse</i>	Dr J.-C. BOURGON
182. <i>L'Utilisation des sous-produits de la pêche</i>	Joseph RISI
183-184. <i>La Paroisse au Canada français</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S.J.
185. <i>L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique</i>	Abbé J.-Ad. SABOURIN
186. <i>L'Industrie chimique et le Canada</i>	R. P. SCHELPE, S.J.
187. <i>Le Travail des jeunes filles</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S.J.
188. <i>Les Communautés religieuses et la Cité</i>	Mme W. RAYMOND
189. <i>Les Œuvres dans la Cité</i>	Juge C.-E. DORION
190. <i>Le Syndicalisme catholique canadien</i>	R. P. BONHOMME, O. M. I.
191. <i>La Semaine sociale de Chicoutimi</i>	E. S. P.
192. <i>L'Eglise et la question syndicale</i>	Wilfrid GUÉRIN
193. <i>Nos Orphelins</i>	PP. ARENDT et MULLER, S.J.
194-195. <i>Encyclique sur l'éducation de la jeunesse</i>	Sœur ALLAIRE, etc.
196. <i>L'Enseignement religieux</i>	S. S. PIE XI
197. <i>La Semaine du dimanche</i>	S. G. Mgr ROSS
198. <i>Pour nos Enfants</i>	XXX
199. <i>La Préférence aux Syndicats catholiques</i>	Sœur MARIE-HADELIN, etc.
200. <i>Pour le bon journal</i>	XXX
201. <i>Le Sens catholique</i>	Abbé A. ROBERT et O. HÉROUX
202-203. <i>L'Apostolat laïque</i>	E. MERCIER et G. LADOUCEUR
204-205. <i>Instruction ou Education</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
206. <i>En Russie soviétique</i>	Esdras MINVILLE
207-208. <i>Manuel antibolchévique</i>	E. S. P.
209. <i>La Participation des laïques à l'apostolat</i>	E. S. P.
210-211. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i>	Antonio PERRAULT
212. <i>Le Mariage chrétien</i>	S. S. PIE XI
213. <i>L'Etat et la morale publique</i>	R. P. Adélar DUGRÉ, S.J.
214-215. <i>L'Etat et le mariage</i>	Léo PELLAND
216. <i>L'Activité sociale des prêtres de Belgique</i>	Juge C.-E. DORION
217-218. <i>Cahier anticommuniste</i>	R. P. Albert MULLER, S.J.
219. <i>Pour la Colonisation</i>	E. S. P.
220. <i>Le Réve communiste</i>	E. S. P.
221. <i>Pour la Paix</i>	R. P. Thomas-M. LAMARCHE, O.F.
222. <i>La Famille</i>	E. S. P.
223-224. <i>Le Plan quinquennal</i>	R. P. C. RUTCHÉ, C. S. SP.
225. <i>La Profession agricole</i>	ENTENTE INTERNATIONALE
226. <i>Les Opérations de Bourse et leur moralité</i>	Abbé Georges-M. BILODEAU
227. <i>Le Retour de la mère au foyer</i>	R. P. BOURNIVAL, S.J.
228. <i>La place des enfants n'est pas au cinéma</i>	Rde Sr GÉRIN-LAJOIE
229. <i>Les Révolutions bolchévistes modernes</i>	E. S. P.
230. <i>L'Action catholique et l'Épargne populaire</i>	Henri GLASS
231. <i>Le Commerce avec les Soviétiques</i>	E. POIRIER et W. GUÉRIN
232-233. <i>Pour la Restauration sociale au Canada</i>	E. S. P.
234. <i>La Culture intellectuelle religieuse</i>	Abbé Anselme LONGPRÉ
235. <i>La Ligue Catholique Féminine</i>	UN AUMONIER
236. <i>Directives sociales catholiques</i>	R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
237. <i>L'Agriculture, base économique d'une nation</i>	Abbé Édouard BEAUDOIN
238. <i>L'Œuvre de la Colonisation</i>	Esdras MINVILLE
239-240. <i>Le Programme de Restauration sociale</i>	A. RIOUX, A. CHARPENTIER
241. <i>L'Encyclique « Quadragesimo anno »</i>	Dr P. HAMEL, W. GUÉRIN
242. <i>La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.</i>	Abbé Philippe PERRIER
243-244-245. <i>Le Mouillage du capital</i>	Mgr Georges GAUTHIER
246. <i>Les Enfants abandonnés</i>	Adrien GRATTON
247-248-249. <i>Essais d'organisation corporative</i>	Le « CILACC »
250. <i>Eugénisme et stérilisation</i>	R. P. Albert MULLER, S.J.
251-252. <i>Journées anticommunistes — I</i>	E. JORDAN et Abbé
253. <i>Journées anticommunistes — II</i>	E. S. P.
254-255. <i>La Menace communiste au Canada</i>	E. S. P.
256. <i>L'Organisation corporative</i>	R. P. ARCHAMBAULT
257. <i>Le Chômage de la Jeunesse</i>	Eugène DUTHOIT
	E. S. P.

Les numéros précédés d'un astérisque sont épuisés.

(Abonnement: \$1.50 par an)

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs
responsabilité de ses écrits

